

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE VOITURES (CGL) – DMN Autos

DMN Autos

Micro-entreprise immatriculée au RCS de Saint Denis sous le numéro SIRET : 821 281 881 0017

Siège social : 9 rue Pierre Marinier 97438 Sainte Marie, Réunion

Téléphone : 0692 794132/ 0692675530 Email : dmnautos@gmail.com

Représentant légal : DELETRE Natacha

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Location (CGL) régissent les relations contractuelles entre DMN Autos et tout client particulier ou professionnel souhaitant louer un véhicule auprès de l'entreprise.

La signature du contrat de location implique l'adhésion sans réserve du Locataire aux présentes CGL.

2. Conditions d'accès

Pour pouvoir louer un véhicule auprès de DMN Autos, le Locataire doit :

- Être âgé d'au moins 22 ans
- Être titulaire d'un permis de conduire valide depuis au moins 3 ans, adapté au type de véhicule loué
- Présenter une pièce d'identité en cours de validité
- Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Ne pas être sous le coup d'une suspension ou annulation de permis
- Régler le dépôt de garantie et le montant de la location selon les modalités prévues

Clause d'indemnisation en cas de non-respect des conditions de location

Article 1 – Indemnisation et responsabilité du Locataire

Le Locataire déclare sur l'honneur remplir l'ensemble des conditions requises pour la location du véhicule, notamment en matière d'âge minimum, d'ancienneté et de validité du permis de conduire, d'absence de suspension ou d'annulation de permis, ainsi que de fourniture de documents exacts et authentiques.

En cas de non-respect de ces conditions, de fausse déclaration, de dissimulation d'information ou de fourniture de documents inexacts ou falsifiés :

A. Résiliation immédiate

Le Loueur se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans préavis ni remboursement des sommes versées.

B. Indemnisation intégrale

Le Locataire sera tenu d'indemniser intégralement le Loueur de tout préjudice subi, incluant notamment :

- Les frais de réparation ou de remise en état du véhicule
- Les franchises et sommes non prises en charge par l'assurance
- Les frais de remorquage et d'immobilisation
- La perte d'exploitation correspondant à la durée d'indisponibilité du véhicule
- Les frais administratifs et de recouvrement

C. Exclusion de garantie

En cas de nullité ou de refus de garantie par l'assureur résultant du non-respect des conditions par le Locataire, celui-ci restera seul responsable de l'intégralité des dommages matériels, immatériels et corporels causés.

D. Conservation du dépôt de garantie

Le Loueur pourra conserver tout ou partie du dépôt de garantie à titre de provision sur les sommes dues, sans préjudice de toute action complémentaire

3. Réservation

- Une réservation devient ferme dès réception du règlement intégral.
- DMN Autos se réserve le droit de refuser une réservation sans justificatif si les conditions d'accès ne sont pas respectées.
- Les tarifs indiqués sont exprimés en euros TTC et peuvent être modifiés sans préavis, sauf réservation confirmée.

4. Paiement

- Le montant total de la location est exigible avant la remise des clés.
- Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, virement, espèces (dans la limite légale).
- Un dépôt de garantie de 1000€ est exigé, bloqué ou encaissé, restitué dans un délai (suivant les conditions des banques) après restitution du véhicule, déduction faite des éventuelles sommes dues.
Le défaut du dépôt de garantie justifiera le refus du Loueur de remettre le véhicule au Client, ainsi que la résiliation du contrat de location.

5. Assurance et franchise

- Les véhicules sont assurés conformément à la législation en vigueur (responsabilité civile, vol, incendie, dommages accidentels avec franchise).
- L'assurance incluse couvre les dommages corporels et vol du véhicule **uniquement** si le client respecte l'ensemble de ces obligations contractuelles (conduite autorisée, sobriété, restitution dans les délais etc.)
- **En cas de sinistre, le Locataire reste redevable d'une franchise de 1000 € par sinistre. Il a toutefois la possibilité de souscrire un rachat partiel de franchise.**
- L'assurance ne couvre pas : les effets personnels, les dommages liés à une conduite sous influence d'alcool ou stupéfiants, ou à une utilisation non conforme au contrat.

6. Utilisation du véhicule

Vous avez la garde juridique du véhicule dès la conclusion du Contrat de location, et en être responsable jusqu'à la restitution conforme du véhicule, des clés et des équipements du véhicule.

A ce titre, vous vous engagez à :

- Utiliser le véhicule conformément à sa destination et au Code de la route
- Ne pas dépasser les limitations de vitesse et respecter les règles de circulation locales
- Ne pas sous-louer ou prêter le véhicule
- Ne pas transporter de marchandises dangereuses ou illicites
- Ne pas utiliser le véhicule pour des compétitions, courses ou activités hors route non autorisées
- Ne pas continuer à rouler avec le véhicule ayant un témoin allumé. Prévenir dans ce cas immédiatement DMN Autos.
- Éteindre le véhicule après utilisation afin de préserver la batterie.
- Maintenir le véhicule fermé et sécurisé lorsqu'il est stationné.

Vous avez la garde juridique du véhicule dès la signature du contrat et en est responsable dès la restitution conforme du véhicule, des clés et des équipements du véhicule.

Remarque :

Dans l'hypothèse où le locataire refuserait de signer l'état descriptif retour du véhicule, le locataire accepte que le Loueur ait recours à un expert automobile indépendant du Loueur pour établir l'état descriptif retour, et que le coût de cet intervenant lui soit facturé.

7. Kilométrage et carburant

- Le kilométrage est limité ou illimité selon les termes du contrat ; tout dépassement est facturé selon le tarif en vigueur.
- Le véhicule est livré avec un niveau de carburant spécifié et doit être restitué avec le même niveau sinon, un forfait de 15 €/barre manquant sera appliqué.

8. Pannes et assistance

- En cas de panne mécanique non imputable au Locataire, DMN Autos prend en charge les réparations sauf en cas de mauvaise utilisation ou de non-respect des conditions d'utilisation prévues au contrat.

- Le Locataire doit contacter immédiatement DMN Autos avant toute réparation ou intervention sur le véhicule.

9. Accidents et vol

- **En cas d'accident**, le Locataire doit :

- Prévenir immédiatement DMN Autos et, si nécessaire, les autorités
- Remplir un constat amiable dans les 24h
- En cas d'accident responsable ou sans tiers identifié, la franchise prévue au contrat, correspondant au montant de la caution sera débitée ou conservée à titre de participation du client aux dommages.

- **En cas de vol**, le Locataire doit :

Déclarer immédiatement le vol à la police et à DMN Autos

Restituer les clés et documents du véhicule

- En cas de vol du véhicule avec les clés ou documents laissés à bord, la responsabilité du client sera engagé à hauteur de la valeur totale du véhicule.

10. Restitution du véhicule

- Le véhicule doit être restitué à la date et l'heure prévues au contrat, dans l'état initial (hors usure normale).
- Tout retard non autorisé entraîne une majoration de 40% du tarif journalier.
- Les frais de nettoyage exceptionnel sont à la charge du Locataire.

Si le véhicule est restitué très sale (boue, sable, poils d'animaux, odeurs fortes, etc.), un forfait de nettoyage exceptionnel de 100 € pourra être facturé. En cas de dommage constaté après restitution (dommage caché, choc sous le véhicule, jantes, pneus, bas de caisse), le Client accepte qu'une facture complémentaire soit émise après expertise.

Tout vol d'accessoire (cric, triangle, roue de secours, GPS, caméra, badge de parking, télécommande de portail, etc.) sera facturé au prix de remplacement majoré de 20 % pour frais de gestion.

- En cas de restitution anticipée aucun remboursement n'est anticipée.
- En cas de dommages constatés lors de la restitution, et même en cas de refus de signature du locataire, DMN Autos pourra facturer les frais de remise en état conformément au barème en vigueur sur présentation de devis ou facture de réparation.

11. Annulation

- Plus de 48h avant le départ : remboursement intégral de l'acompte.
- Moins de 48h avant le départ : facturation de 50% du montant total de la location.
- Annulation le jour même ou non-présentation : facturation de 100% du montant total de la location.

12. Responsabilités

- Responsabilité du Locataire : tous dommages, amendes ou infractions commis durant la période de location.
- Responsabilité de DMN Autos : fournir un véhicule conforme, en bon état et assuré.

13. Données personnelles

DMN Autos collecte et traite les données personnelles des clients pour la gestion des contrats et obligations légales, conformément au RGPD. Le Locataire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

14. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée.

À défaut, tout litige relatif au présent contrat relève de la compétence des tribunaux de Saint Denis de la Réunion.

Médiation

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, le Locataire peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation pour résoudre un litige à l'amiable.

Le barème des réparations à la charge du locataire sera à disposition si le locataire en fait la demande.

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions générales de location.